

Le Président de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°01/2017 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 11 décembre 2017 élisant M. Jean CHAMBAZ, Président de Sorbonne Université ;
- Vu les délibérations n°04/2018 et n°21/2018 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date des 12 janvier et 20 mars 2018 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président, notamment en matière tarifaire ;

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs de la *plateforme de Microscopie à force atomique avancée (AFMAV) de l'Institut des nanosciences de Paris (UMR 7588)* sont fixés comme suit :

Prestations en autonomie	Coût complet d'une unité d'œuvre (HT par demi-journée)	Tarif SU (HT par demi-journée)	Tarif Public hors SU (HT par demi-journée)	Tarif Privé / Entreprise
Utilisation en autonomie en mode standard (topographie) et utilisateur amène les pointes AFM	210,88 €	40 €	100 €	sur devis
Utilisation en autonomie en mode standard (topographie) et fourniture des pointes AFM	250,88 €	80 €	140 €	sur devis
Utilisation en autonomie en mode avancé (KPFM, AFM conducteur, TUNA, SCM) et utilisateur amène les pointes AFM	210,88 €	70 €	200 €	sur devis
Utilisation en autonomie en mode avancé (KPFM, AFM conducteur, TUNA, SCM) et fourniture des pointes AFM	250,88 €	110 €	240 €	sur devis

Prestations avec expert	Coût complet d'une unité d'œuvre (HT par demi-journée)	Tarif SU (HT par demi-journée)	Tarif Public hors SU (HT par demi-journée)	Tarif Privé / Entreprise
Utilisation avec expert en mode standard (Topographie)	579,67 €	100 €	250 €	sur devis
Utilisation avec expert en mode avancé (PFM, AFM conducteur, TUNA, SCM)	579,67 €	150 €	350 €	sur devis

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera diffusée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 01^{er} janvier 2021

Le Président de Sorbonne Université

Jean CHAMBAZ

